

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue le **lundi 8 juillet 2019** de **19 h 30 à 21 h 36** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

2019-07-08

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Suzanne Chapados greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général, Jacques Berthelot trésorier, Philippe Moreau directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire et Éric Dubé directeur des travaux publics.

147.07-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
02. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 17 JUIN 2019 ET DISPENSE DE LECTURE
03. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE
04. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS
05. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS
06. QUESTIONS AUX OFFICIERS
07. DIRECTEUR FINANCIER
 - a) Comptes à payer au 30 juin 2019
08. POLITIQUE FAMILIALE
09. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
10. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
 - a) Suspension – Complexe sportif Desjardins
11. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
 - a) Engagement d'un pompier volontaire
 - b) Projet MEMENTO URGENCE – Octroi de contrat (Samuel Dubé Roussy)
12. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
13. DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - a) Congrès 2019 – Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
 - b) Virage à gauche (route 132/rue du Parc) – Demande au Ministère des transports
 - c) Réfection des services de la rue du Parc (TECQ 2014-2018) – Octroi de contrat
 - d) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2019 (PAARRM) – Demande d'aide financière
 - e) Projet caserne incendie – Étude architecturale – Octroi de contrat
 - f) Avenir de l'église Notre-Dame de Grande-Rivière – Mandat
 - g) Hub Innovation Halieutique – Cautionnement sur prêt
 - h) Renouvellement membership 2019 – Office de Tourisme du Rocher-Percé
14. URBANISME
 - a) Demande de permis de construction (Lot #6 321 070 – Grande Allée Ouest)
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

148.07-19 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 17 JUIN 2019 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 10 et 17 juin 2019 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

2019-07-08 Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances des 10 et 17 juin 2019, avec dispense de lecture.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

---- MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR PIERRE COLLIN

Une motion de félicitations est adressée à monsieur Pierre Collin, jeune homme de Grande-Rivière, pour sa vive intelligence et la grande persévérance qui l'ont amené à devenir le titulaire de diplômes universitaires dont une maîtrise en pharmacie, un baccalauréat en biochimie et un doctorat en biologie moléculaire; il porte désormais le titre de « docteur »; de plus, monsieur Collin entreprend actuellement d'autres études universitaires afin de pouvoir décrocher un diplôme en médecine génétique. Le conseil municipal, fier de l'accomplissement de ce jeune étudiant grande-riviérois, est donc très heureux de souligner sa réussite et l'encourage à poursuivre tout aussi brillamment ses prochaines années universitaires.

---- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

DIRECTEUR FINANCIER

149.07-19 COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2019

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 30 juin, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 96 186,36 \$.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

150.07-19 SUSPENSION – COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS

CONSIDÉRANT que lors d'un événement qui s'est tenu récemment au Complexe sportif Desjardins, le comportement d'un individu a été jugé inadmissible par les autorités, et qu'une intervention policière a été nécessaire;

2019-07-08 **CONSIDÉRANT** qu'une telle situation ne peut être tolérée et qu'une suspension à l'égard de cette personne s'impose;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : Valérie Langelier
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la recommandation du directeur des Loisirs de Grande-Rivière, le conseil municipal interdit l'accès à son Complexe sportif à la personne impliquée et que cette interdiction soit maintenue jusqu'au 1^{er} juillet 2020;

QUE : La présente décision soit transmise par lettre recommandée à la personne mise en cause.

DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

151.07-19 ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur **Alexandre Couture** en tant que pompier à temps partiel pour la Ville de Grande-Rivière, tel que recommandé par le directeur du Service de sécurité incendie.

152.07-19 PROJET MEMENTO URGENCE – OCTROI DE CONTRAT (SAMUEL DUBÉ ROUSSY)

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Grande-Rivière de communiquer en temps réel avec ses citoyens en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de Grande-Rivière d'avoir une application WEB permettant aux citoyens de s'enregistrer à une liste de diffusion pour recevoir des alertes de la part des autorités municipales lorsqu'une situation dite urgente se présente;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal approuve le contrat proposé par monsieur Samuel Dubé Roussy pour la mise en œuvre de l'application WEB MEMENTO URGENCE au coût de 6000\$ et les coûts récurrents de 3320\$ par année;

QUE : Les coûts de l'application MEMENTO URGENCE seront partagés équitablement entre les municipalités de la MRC du Rocher-Percé.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

153.07-19 CONGRÈS 2019 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

2019-07-08 Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Maire soit autorisé à participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, lequel se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec. Les frais d'inscription pour les membres sont de 799 \$ taxes en sus;

QUE : Les frais de déplacement remboursables sont ceux établis selon la politique en vigueur.

154.07-19 VIRAGE À GAUCHE (ROUTE 132/RUE DU PARC) – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU qu'en octobre 2017, la Ville de Grande-Rivière a adressé une demande d'intervention à la Direction régionale du Ministère des Transports du Québec pour résoudre une problématique de forte congestion aux heures de pointes à l'intersection de la rue du Parc (Parc Industriel) et de la Grande Allée aux heures de pointe, notamment lors de l'entrée et de la sortie des travailleurs d'usines de transformation;

ATTENDU que l'usine *Poisson Salé Gaspésien* a modifié son horaire de travail pour améliorer cette problématique;

ATTENDU que le MTQ a procédé à des comptages de mouvements à l'été 2018 et que les résultats finaux de l'étude de phasage et de synchronisation des feux de circulation devraient être divulgués à l'été 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'étudier l'ajout d'une phase de virage à gauche protégé à la sortie du parc industriel en direction ouest sur la Grande Allée (route 132).

155.07-19 RÉFECTION DES SERVICES DE LA RUE DU PARC (TECO 2014-2018) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le directeur général a demandé des soumissions par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour des travaux des réfections des services d'aqueduc et d'égout sur la rue du Parc;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission conforme dans les délais prescrits;

ATTENDU que le résultat est le suivant :

Construction LFG Inc pour un montant de 1 559 541,90 \$

ATTENDU que le montant de la soumission reçue dépassait l'estimation des coûts réalisée par la firme Tetrattech QI Inc. et que le directeur général a entrepris des négociations avec l'entrepreneur afin de respecter le budget attribué à ce projet;

2019-07-08

ATTENDU que des coupures d'items au bordereau de soumission ont dû être appliquées pour permettre la réalisation de cet ouvrage, notamment en réduisant la longueur des travaux de 145 mètres, soit à la hauteur du regard S4 sur les plans et devis;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la recommandation émise en date du 28 juin 2019 par la firme Tetrattech QI Inc., le conseil municipal octroie le contrat pour la réfection des services d'aqueduc et d'égouts de la rue Parc à *Construction LFG Inc.* au montant de 1 163 033,99 \$ (taxes incluses).

156.07-19 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2019 (PAARRM) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU qu'un ponceau doit être remplacé pour rétablir un problème récurrent de fluidité de l'écoulement des eaux pluviales et pour assurer l'intégrité de la chaussée d'un secteur de la rue du Parc à la hauteur de la rue de la Paix;

ATTENDU qu'une estimation des coûts des travaux a été présentée au conseil municipal pour un montant de 25 500 \$;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière mandate le directeur général a déposé une demande d'aide financière de 13 500 \$ au Ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre de son Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal 2019 (PAARRM);

QUE : Les travaux de remplacement d'un ponceau et d'amélioration de l'accotement de la rue du Parc à la hauteur de la rue de la Paix soit priorisés.

157.07-19 PROJET CASERNE INCENDIE – ÉTUDE ARCHITECTURALE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que, dans le cadre de sa planification quinquennale en immobilisations, la Ville de Grande-Rivière a pour projet d'agrandir l'actuelle caserne de pompiers en 2020 afin de la mettre aux normes selon les nouvelles exigences de santé et de sécurité au travail, pour accueillir l'ensemble des véhicules d'urgence de sa flotte et ses autres biens matériels;

ATTENDU qu'un autre bâtiment de la municipalité pourrait répondre à ces besoins et permettrait la réalisation de cet ambitieux projet à moindre coût;

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière souhaite recourir à des services professionnels en architecture pour réaliser une étude financière et technique comparative des deux bâtiments visés afin de l'orienter vers la meilleure décision;

2019-07-08 **ATTENDU** qu'une étude complémentaire en ingénierie sera aussi nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré avec la firme Vachon Roy Architectes Inc. au montant de 7500 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude comparative de coûts budgétaires sur deux scénarios envisagés pour le projet de mise aux normes de la caserne de son service incendie.

158.07-19 Avenir de l'Église Notre-Dame de Grande-Rivière – MANDAT

ATTENDU qu'un colloque sur l'avenir du patrimoine religieux en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine s'est tenu à Grande-Rivière en octobre 2018 sous le thème « *Le Statu quo n'est plus possible* »;

ATTENDU que, suite à cette rencontre régionale, le diocèse a convoqué une assemblée des paroissiens le 2 juin 2019 à Grande-Rivière pour exposer les questions des réaménagements pastoraux, administratifs et juridiques des paroisses ainsi que des partenariats potentiels à établir avec les organismes des différentes municipalités et ce, dans l'objectif premier de conserver les églises;

ATTENDU que, dans le cadre d'une assemblée extraordinaire tenue le 27 juin 2019, le maire et directeur général de la Ville de Grande-Rivière ainsi que le directeur de la Maison de la Culture de Grande-Rivière ont été convoqués par les membres du Conseil de la Fabrique à titre de partenaires potentiels importants dans le projet de sauvegarde de l'église;

ATTENDU qu'une municipalité, à titre de propriétaire d'un bâtiment et/ou porteur d'un projet, a accès à un plus large éventail de programmes d'aides financières qu'un Conseil de Fabrique;

ATTENDU que des projets communautaires porteurs impliquant une municipalité à la conversion d'usages de bâtiments religieux ont déjà vu le jour ailleurs au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière entame une démarche en mandatant le directeur de la Maison de la Culture de Grande-Rivière à :

2019-07-08

- Trouver le financement nécessaire à l'embauche d'une ressource externe afin de réaliser une étude de faisabilité;
- Soumettre des recommandations de programmes d'aides financières, des scénarios d'acquisition, de modifications et d'utilisation du bâtiment;
- Assumer la gestion de la ressource pendant le projet;
- Organiser des rencontres de suivi avec un comité de surveillance du projet qui sera composé de représentants de la Ville de Grande-Rivière, de la MRC du Rocher-Percé, du Conseil de Fabrique Notre-Dame de Grande-Rivière et de la Maison de la Culture de Grande-Rivière;
- Soumettre un rapport final au comité afin de recommander les actions à privilégier pour l'avenir de l'église.

159.07-19 HUB INNOVATION HALIEUTIQUE – CAUTIONNEMENT SUR PRÊT

ATTENDU que MÉRINOV a dévoilé l'estimation du coût de son projet *Hub Innovation Halieutique* qui s'élève à 18,6 millions de dollars;

ATTENDU que dans le montage financier du projet, la Ville de Grande-Rivière a déjà confirmé par voie de résolution (172.08-17) le premier volet de sa participation financière;

ATTENDU que cette dernière se traduira notamment par un crédit de taxes municipales appliqué spécifiquement sur les améliorations locatives apportées à la réfection du CANAP, à l'annexion de la salle des bassins de MÉRINOV et à la construction d'un agrandissement entre les deux bâtiments;

ATTENDU que, dans le cadre du projet de municipalisation du Parc industriel des Pêches, la Ville de Grande-Rivière a permis au MAPAQ de procéder au transfert du bâtiment et du terrain du CANAP directement à MÉRINOV dans l'intérêt de la réalisation du projet Hub Innovation Halieutique;

ATTENDU que MÉRINOV a demandé à la Ville de Grande-Rivière de cautionner un prêt de deux millions de dollars contracté chez Desjardins pour assurer la finalité de son montage financier;

ATTENDU que, selon la directrice de la Caisse Desjardins du Littoral gaspésien, le pourcentage du cautionnement demandé (10,8%) est en deçà des garanties qui ont déjà été octroyées aux projets d'envergure dans la MRC du Rocher-Percé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Conseil municipal accepte de cautionner le prêt de deux millions de dollars contracté chez Desjardins par MÉRINOV pour finaliser le montage financier du projet *Hub Innovation Halieutique*, sous réserve de la signature d'une entente tripartite entre MÉRINOV, le CÉGEP de la Gaspésie et des Îles, et la Ville de Grande-Rivière, dans laquelle une clause devra garantir la récupération dudit cautionnement et de l'infrastructure en cas de fin des opérations de l'entité et en dépit d'implication financière potentielle en provenance du secteur privé.

2019-07-08

160.07-19 RENOUELEMENT MEMBERSHIP 2019 - OFFICE DE TOURISME DU ROCHER-PERCÉ

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal renouvelle son membership à l'Office de Tourisme du Rocher-Percé pour l'année 2019 pour un montant total de 853,65 \$, taxes incluses.

URBANISME

161.07-19 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – (LOT #6 321 070 – GRANDE ALLÉE OUEST)

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à une demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 013.19, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 4 juin 2019, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot #6 321 070 ayant frontage sur La Grande Allée Ouest, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

Le maire fait une divulgation d'intérêt, se retire de toute discussion, s'abstient de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

162.07-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Suzanne Chapados, Greffière